

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 NOVEMBRE 2017

Étaient présents : M-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, J-Luc FRANCELLE, Youssef AMARA, Paulo MARCELO, Cindy FACQUEUR, Maryse-Corinne ROSE, Claude COCHET, Sylvie LEFEVRE, Sylvie PLATERIER-SOBO, Catherine CATHELY-WANTIEZ, J-Noël LECOINTE, Pierre DURAND arrive à 21h05

Étaient représentés : Patrick LIEBART par Michel AUBRY Sabrina RÉMOND par Marie-Hélène MARCEL
Sébastien DUFRENOY par Guy BARRÉ Éric VILLIERS par Jean-Luc FRANCELLE
Karine PAGEAU par Paulo MARCELO Kathia SAUTEREAU par Madeleine MARSEILLE
Nathalie PETIT par J-Noël LECOINTE Pierre DURAND par Catherine CATHELY-WANTIEZ

Absente : Christine BOURDELLE-PATRICE Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2017
- 2- Commission « Patrimoine et Voirie » du 8 Novembre 2017 – Compte Rendu
- 3- Finances
 - 3.1- Budget Général – DM n°4
 - 3.2- Budget Plan d'eau – DM n°2
 - 3.3- Fixation des durées d'amortissement des programmes
 - 3.4- Demande de subvention « amende de police »
 - 3.5- Remboursement de frais de déplacement
- 4- Ressources humaines
 - 4.1– Taux de promotion pour les avancements de grade
 - 4.2- Contrat collectif avec le centre de gestion
 - 4.3- Bons d'achats pour le Noël des enfants du personnel communal
 - 4.4- Règlement intérieur – journée de solidarité
- 5- Économie – Ouverture dominicale des commerces
- 6- Urbanisme – ADS - Convention entre la ville de Moreuil et la ville d'Ailly sur Noye
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 Septembre 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée. Contre : 4 (Wantiez, Durand, Lecointe et Petit)
Pour : 18 (Ailly simplement)

2 – Commission « Patrimoine et Voirie » du 08 Novembre 2017

Étaient présents : Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Michel AUBRY, Madeleine MARSEILLE, Sébastien DUFRENOY, Sylvie LEFEVRE, Paulo MARCELO, Corinne ROSE, Claude COCHET, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Jean-Claude LUCAS, Daniel LEFEVRE, Bernard LIGNIERE,

1 – Patrimoine : Point sur les dossiers en cours :

Rénovation et agrandissement de l'hôtel de ville : Les travaux se terminent. Il y aura des réserves qui mettront certainement un certain temps à être levées, vu la difficulté à faire bouger quelques entreprises. Madame WANTIEZ s'inquiète pour le budget. Monsieur BARRÉ indique être resté dans le cadre des inscriptions budgétaires. Le seul dépassement provient des modifications que les fouilles approfondies ont apportées sur les fondations. Déménagement semaine 47. Toutes les malfaçons seront à reprendre par les entreprises et à leurs frais, dans le cadre du parfait achèvement.

École Primaire : Monsieur BARRÉ explique que, dans le cadre du plan Vigipirate, les entrées doivent être filtrées. Pour ce faire, l'installation d'un grillage et d'un portique paraît indispensable. Monsieur BARRÉ informe que la commune a consulté des entreprises pour les travaux VRD, grillage et le portique (14 000 €). A cela, il faudra ajouter le coût des travaux électriques. Devis en cours. Monsieur BARRÉ demande à la commission son avis sur ces aménagements. A l'unanimité, la commission vote favorablement.

RASED : Monsieur BARRÉ rappelle que lors de la dernière réunion de la commission, il avait évoqué les problèmes posés par l'installation du RASED les locaux de l'ancienne perception. A cette occasion, il avait fait appel aux suggestions des élus. Aucune proposition n'étant faite, Monsieur BARRÉ propose de travailler sur sa proposition de réhabiliter le premier étage au dessus du porche de l'école primaire. La pose d'un escalier extérieur en structure métallique, serait nécessaire. L'avantage de cette solution pérenne est que le RASED serait installé dans l'enceinte scolaire. Monsieur BARRÉ demande à la commission son avis sur ce projet. A l'unanimité, la commission vote favorablement.

Perception : Monsieur BARRÉ explique que la vente du bâtiment est conditionnée par le départ du RASED. La commune a reçu l'estimation des Domaines qui s'élève pour le bâtiment et le terrain à 177 000 € avec une marge de + ou - 10%.

Friche Intermarché : Monsieur BARRÉ rappelle qu'un compromis de vente a été signé avec Immo-mousquetaires pour la somme de 220 000 € net vendeur. La commune a exigé la dépollution de la station essence et de l'aire de lavage. Immo-mousquetaires n'a aucune obligation sur le reste du site. Cependant, le notaire représentant la commune a imposé à Immo-mousquetaires une étude sur l'éventuelle pollution de l'entièreté du site. Ce diagnostic de dépollution n'a pas encore été transmis au notaire de la commune, la signature de la vente est donc reportée.

Église Saint-Martin : Monsieur BARRÉ explique qu'il est temps de s'occuper du dossier. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une consultation de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de SPS. Monsieur BARRÉ demande à la commission son avis sur le lancement de cet appel à projet. A l'unanimité, la commission vote favorablement.

Espace Jean FOURNIER : Monsieur BARRÉ explique que la CCALN a fait une proposition d'achat du bâtiment afin d'y installer une maison des services (aide ménagère, permanences du centre médico-social départemental...). Les services du département (CMS) sont déjà venus plusieurs fois visiter les locaux qui leur conviennent parfaitement.

Vidéo surveillance : Monsieur BARRÉ explique que la commune fait régulièrement face à des dégradations volontaires. Afin de limiter cette petite délinquance, coûteuse pour la commune, cette dernière peut s'équiper de vidéo surveillance. Monsieur BARRÉ explique que selon l'étude réalisée, il faut 20 caméras pour quadriller l'ensemble de la commune. Une première phase consisterait en l'installation de 6 caméras qui couvriraient le centre ville, les carrefours dangereux, les parkings, l'école maternelle, le stade municipal et le périscolaire pour un coût de 92 000 € HT. Pour finir, Monsieur BARRÉ explique que le centre de surveillance serait installé dans le bureau des policiers municipaux. A l'unanimité, la commission vote favorablement sur la continuité du projet, le lancement de l'appel d'offre et des demandes de subvention pour la phase 1.

2 – Voirie : Point sur les dossiers en cours :

Parking Gambetta – Pellieux : Monsieur FRANCELE réexplique les étapes du projet de la création du parking et rappelle que la commune a lancé une consultation pour les différents contrôles.

Il détaille les offres :

- Pour le Géotechnicien, seul l'entreprise FONDASOL a envoyé une candidature pour un montant de 3 400 € HT. Elle est naturellement retenue.

- Pour le Géomètre, les entreprises AGEO et Métris ont envoyé une candidature pour un montant respectif de 1750 € HT et 2200 € HT. L'entreprise AGEO a été retenue.

- Pour le contrôleur technique, les entreprises Véritas et SOCOTEC ont envoyé une candidature pour un montant respectif de 1 512 € et 1750 €. L'entreprise Véritas a été retenue.

- Pour le SPS, les entreprises Qualitec, Qualicontrol, Véritas et Mégatec ont envoyé une candidature pour un montant respectif de 2 997 € HT (44 heures de contrôle), 2 300 € HT (16 heures de contrôle), 1 035 € HT (10 heures de contrôle) et 1900 € HT (24 heures de contrôle). L'entreprise Qualitec a été retenue car elle présentait le meilleur ratio prix / heures de contrôle.

Suite à une remarque, Monsieur FRANCELE explique que la loi impose 1 place PMR pour 50 places créées. Logiquement et au regard de la surface existante, la commune doit créer 2 places PMR.

Sécurité incendie : Monsieur FRANCELE explique que les 2 poteaux incendie situés rue Pellieux ont été remplacés. Il ajoute que la commune est en attente de l'intervention de l'entreprise pour celui qu'elle a décidé d'installer rue des vignes.

Divers travaux dans le cadre de la quote-part : Monsieur FRANCELE rappelle la loi sur le stationnement à proximité des passages piéton et explique que la commune a fait des aménagements sur celui situé rue Sadi Carnot, au niveau du passage des élèves qui n'entraîne aucune perte de place de stationnement

L'aménagement du carrefour est enfin terminé puisque les nouveaux potelets et les plots bétons ont été installés par les agents techniques de la CCALN. Pour information, des barrières amovibles seront installées devant le quai de déchargement de la salle de fête.

Au niveau du collège, les barrières provisoires ont été remplacées par des plots de défense en béton. Les collégiens vont pouvoir récupérer le trottoir.

Au niveau du stade municipal, les utilisateurs se plaignent d'un manque de places de stationnement. La commune pourrait décaler le portail de l'entrée et l'éloigner. Ainsi, une quinzaine de place (dont une PMR) supplémentaires pourraient être créés. La commission est favorable à l'unanimité.

3 – Questions diverses

Messieurs DUFRENOY et MARCELO s'interroge sur la résolution des caméras et la perte de qualité lors des zooms. Ils demandent également si les caméras enregistrent sur tous les angles en même temps et les élus peuvent aller voir une autre commune équipée de ces caméras. Monsieur DUFRENOY demande également comment se gèrera le contrat de maintenance. Monsieur BARRÉ rappelle les limites de ses compétences sur ce sujet et invite ceux qui sont à la pointe de cette technologie à l'aider. Ils seront invités aux réunions de calage avec le bureau d'étude.

Madame WANTIEZ explique qu'avec tous les points abordés aujourd'hui il doit exister un problème dans le budget. Monsieur AUBRY explique qu'au niveau du budget, il n'y a aucun dépassement des crédits votés. Il rappelle que les commissions font des propositions à la commission de finances qui les arbitrent. Il ajoute que la commune a une très bonne situation financière lui permettant d'être ambitieuse.

Monsieur LEFEVRE demande quelle est l'utilité des anciennes grilles d'entrée de ville situées au carrefour Carnot/Damour et si la commune peut les enlever. Messieurs BARRÉ, AUBRY et FRANCELE lui répondent qu'elles n'ont aucune utilité sauf esthétique. Monsieur BARRÉ indique qu'il n'est pas aisé de les démonter sans réflexion car elles sont support d'éclairage public. Monsieur FRANCELE demande à la commission si la commune peut étudier l'enlèvement de ces grilles. A l'unanimité, la commission vote favorablement.

Séance levée à 20h25

Madame le Maire met le compte-rendu au vote de l'assemblée. Abstention : 4 (Wantiez, Durand, Lecointe, Petit)
Pour : 18 (ailly simplement)

3 – Finances

3.1- Budget Général – Décision Modificative n°4

Section d'Investissement : Programme 134 – Aménagement des carrefours

Pour clôturer le marché, il doit être prévu un crédit complémentaire au C/2152 - installation de voirie : 120.00 €
à prendre sur le programme 207 – travaux de voirie au C/2152 - installation de voirie : – 120.00 €

Programme 083 – Eclairage public

Suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de modifier des comptes de dépense, comme suit :
C/2041582 - Bâtiments et installation : + 4 156.86 € C/ 21538 - Autres réseaux : + 126.60 €
C/21534 - Réseaux d'électrification : - 4 283.46 €

Programme 226 – Hôtel de Ville

L'aménagement de l'hôtel de ville implique l'achat de mobilier et de bornes interactives.

C/2183 - Matériel de bureau et matériel informatique : + 36 300.00 €

à prendre sur le programme 110 – Travaux sur bâtiments au C/21318 - Autres bâtiments publics : – 36 300.00 €

Programme 227 – Ecole maternelle

Suite à la décision d'installer des volets dans les dortoirs, il faut prévoir une augmentation du C/2313 - Travaux bâtiments de 3 445.20 € à prendre sur le programme 110 – Travaux bâtiments au C/21318 - Autres bâtiments publics : – 3 445.20 €

Programme 110 – Travaux sur les bâtiments

Suite à la décision de la commission « Patrimoine – Voirie » de mettre en place de la vidéo surveillance, il doit être inscrit au programme 110 – Travaux sur les bâtiments, au C/2031 - Frais d'étude la somme de 4 992.00 € à prendre sur le C/21318 - Autres bâtiments publics : – 4 992.00 €

Section de Fonctionnement : Chapitre 12 - Charges du personnel

Il y a lieu d'augmenter le C/6411 - Personnel titulaire de 50 000.00 €, financé par des recettes fiscales nouvelles au C/7325 - Fonds de péréquation des recettes fiscales et intercommunales : 9 622.00 €
C/7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 40 378.00 €

Accord Unanime

3.2- Budget Plan d'eau – DM n°2

Intérêts sur emprunts : C/ 66111 - Intérêts réglés à l'échéance : +160.12 €
C/ 60611 - Eau et assainissement : - 160.12 €

Suite à la création de l'aire de camping car : C/611 - Contrats de prestations de services : + 150.00 €
C/6232 - Fêtes et cérémonies : - 150.00 €

Déplacements, missions : C/6256 – Missions : + 162.01 €
C/6232 - Fêtes et cérémonies : – 162.01 €

Accord Unanime

3.3- Fixation des durées d'amortissement

Monsieur Aubry explique qu'il convient de fixer les durées d'amortissement pour les nouveaux équipements. Il propose de les fixer de la façon suivante :

Vestiaires et Sanitaires de la Station Trail : 40 ans
Aire de camping-cars : 30 ans
Passerelle : 30 ans
Bungalows : 25 ans
Matériel : 10 ans

Accord Unanime

3.4 – Demande de subvention « amende de Police »

Madame le Maire explique que la commune peut prétendre à une aide financière de l'État sur les fonds des amendes de police. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants, qui ont compétence en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement. La création de parcs de stationnement faisant partie des différents types d'opération pouvant être subventionnés, la commune peut donc prétendre à cette subvention pour le projet de création du parking Gambetta/Pellieux.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui accorder le droit de signer toutes pièces administratives en rapport à cette demande de subvention.

Accord Unanime

3.5 – Remboursement de Frais de déplacement

Madame le Maire explique que dans le cadre de leurs fonctions, ses adjoints et elle-même sont souvent dans l'obligation d'avancer des frais. En effet, la commune possède une carte de paiement mais qui ne fonctionne pas en toutes occasions, en l'occurrence pour les locations de voitures, les péages, les réservations de billets de train, les parkings. Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder le remboursement de ces frais de déplacement au coût réel, sur présentation de justificatifs et, ce, durant la durée du mandat.

Accord Unanime

4- Ressources humaines

4.1- Taux de promotion pour les avancements de grade

Madame le Maire explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 dit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 5 septembre 2017, 2 agents communaux de catégorie C peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Tableau des effectifs de la catégorie C			
Effectif au 31/10/2017		Effectif au 01/11/2017	
Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste pourvu	Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste non pourvu
		Adjoint technique principal 1ere classe	1 poste créé pourvu

Tableau des effectifs de la catégorie C			
Effectif au 31/10/2017		Effectif au 01/11/2017	
Adjoint technique 1ere classe	1 poste pourvu	Adjoint technique 1ere classe	1 poste non pourvu
		Adjoint technique principal 2eme classe	1 poste pourvu

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 5 septembre 2017, un agent communal de catégorie B peut bénéficier d'un avancement de grade pour passer rédacteur principal de 1ère classe.

Tableau des effectifs de la catégorie B			
Effectif au 31/10/2017		Effectif au 01/11/2017	
Rédacteur	1 Poste Vacant	Rédacteur Principal 2ème classe	1 Poste Non pourvu
	1 Poste Pourvu	Rédacteur Principal 1ère classe	1 Poste Pourvu

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de fixer le taux de promotion des catégories C et B à 100% des postes concernés par cette disposition.

Accord Unanime

4.2- Contrat collectif avec le centre de gestion

Madame le Maire rappelle que la commune a demandé au centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-522 du 14 Mars 1986. A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la commission d'appel d'offre du centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- que la durée du contrat soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021
- que le contrat soit en capitalisation avec un taux pour les risques garantis de 6,53% pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (décès + accident + maladie ordinaire etc) et avec un taux pour les

risques garantis de 0,95% pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public. Pour rappel les taux actuels sont de 7,15 % et de 1,20%

Accord Unanime

Arrivée de Monsieur DURAND à 21h05.

4.3- Bons d'achats pour le Noël des enfants du personnel communal

Le personnel communal perçoit chaque année un bon de Noël de 100 € pour chacun de ses enfants âgés de moins de 16 ans. Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette limite d'âge leur avait paru élevée par rapport à ce qui se fait habituellement dans les collectivités ou entreprises privées et que la limite de 12 ans leur semblait plus appropriée. Elle s'était engagée à revenir sur ce point lorsqu'aucun agent ne serait lésé par la décision de modifier la limite d'âge. Elle propose au conseil municipal de réduire cette limite à 12 ans à partir de ce Noël. En effet, cette année, l'ensemble des enfants du personnel communal a moins de 12 ans.

Accord Unanime

4.4- Règlement intérieur – journée de solidarité

Madame le Maire explique que la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées consiste en une journée de travail supplémentaire, en principe non rémunérée. Elle ajoute que le règlement intérieur étant en cours de modification, il convient d'y intégrer les modalités de cette journée de solidarité. Suivant l'avis favorable des représentants du comité technique, Madame le Maire propose au conseil municipal que la journée de solidarité soit une journée travaillée qui devait être chômée.

Accord Unanime

5 – Économie – Ouverture dominicale des commerces

En vertu de l'article L 221.19 du code du travail, les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche, de façon ponctuelle et par décision du Maire après avis du Conseil Municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les commerces de détail à ouvrir les dimanches suivants :

- 4 mars 2018 de 10h00 à 18h30
- 1 Avril 2018 de 10h00 à 18h30
- les 04, 11, 18 et 25 Novembre 2018 de 10h00 à 18h30
- les 02, 09, 16 et 23 Décembre 2018 de 10h00 à 18h30

Accord Unanime

6 – Urbanisme – Autorisation du Droit des Sols – Convention Moreuil et d'Ailly sur Noye

Madame le Maire explique qu'il existe une convention avec les services de la DDTM pour l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune qui se termine définitivement le 31 décembre 2017. La commune de Moreuil possède un service ADS auquel Ailly peut adhérer. Son coût annuel est de 2,75 € par habitant, soit 666 € par mois pour Ailly. Dans ces conditions, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la commune de Moreuil afin que cet agent puisse instruire les autorisations du droit des sols de la commune d'Ailly sur Noye.

Accord Unanime

7 – Questions Diverses

Monsieur DURAND explique que lors du dernier conseil municipal, les élus de l'opposition se sont portés volontaires pour aider pour l'organisation du repas des aînés. Madame le Maire s'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt. L'organisation du déménagement dans l'hôtel de ville a été fort chronophage. Elle lui rappelle que, comme tous les ans, la place étant limitée dans la salle des fêtes, priorité est donnée aux aînés et aux membres du CCAS. Après avoir fait les comptes définitifs, elle lui répondra sans faute par mail.

Monsieur DURAND et Madame WANTIEZ indiquent que, lors de leur dernier festival, Music en stock s'est vu interdire d'afficher les banderoles de leurs sponsors sur le devant de l'hôtel de ville. Monsieur FRANCELE leur répond qu'il existe une loi et que la commune ne fait que l'appliquer. Il enverra rapidement les textes à Madame WANTIEZ. Madame le Maire ajoute qu'elle travaille avec ses adjoints pour trouver une solution aux problèmes de signalisation de la salle des fêtes.

Séance levée à 21h30